

M298900318

ACQUISITION OF A DOG WASH STATION/ ACQUISITION D'UNE STATION DE TOILETTAGE

Questions and Answers:

1. Does the dog wash equipment have to comply with the Accessible Canada Act?

Answer: No.

2. For the delivery site in question, what material handling equipment and personnel are available to receive and place the dog wash in its final location?

Answer: Client has a manual pallet jack. Truck can be driven within 10 feet of planned location in garage bay.

Questions et réponses :

1. L'équipement de lavage de chiens doit-il être conforme à la Loi canadienne sur l'accessibilité?

Réponse : Non.

2. Pour le site de livraison en question, quels sont les équipements de manutention et le personnel disponibles pour recevoir et placer l'équipement de lavage de chiens dans son emplacement final ?

Réponse : Le client dispose d'un transpalette manuel. Le camion peut être conduit à moins de 3 mètres de l'emplacement prévu dans la stalle de garage.